

INFORMATION

EXTENSION DU STATIONNEMENT PAYANT DANS VOTRE QUARTIER

À PARTIR DU 15 SEPTEMBRE 2023

SECTEUR HOPITAUX-FACULTÉS



TaM



INFORMATIONS SUR LE STATIONNEMENT PAYANT DANS VOTRE QUARTIER

Le stationnement dans votre quartier évolue pour offrir plus de places disponibles, lutter contre les voitures ventouses et faciliter l'accès aux commerces. Des places de stationnement très courtes durées gratuites (30 min max) sont également créées. **Le stationnement est payant dans la zone du lundi au samedi de 9h à 19h, gratuit les dimanches et jours fériés.** La mise en place du dispositif complémentaire de stationnement avec les **nouveaux horodateurs** se fera courant des **mois de juillet et août 2023**. Une information sera déposée sur le pare-brise des voitures pour avertissement. À l'issue des travaux, **une période pédagogique** sera appliquée sans sanction jusqu'au 15 septembre 2023, date de début des contrôles.

VOUS ÊTES RÉSIDENT PRENEZ UN ABONNEMENT

1

TARIF DE BASE*

15€ Abonnement mensuel	150€ Abonnement annuel (soit 2 mois offerts)
----------------------------------	---

Possibilité de prélèvement automatique (sans frais supplémentaire)

2

TARIF AVEC ABONNEMENT TaM*

3€ Abonnement mensuel avec abonnement TaM	30€ Abonnement annuel avec abonnement TaM
---	---

Pour les détenteurs de contrat mobilité, d'abonnement annuel ou mensuel.

- * Pièces justificatives nécessaires pour vous abonner (le même nom doit figurer sur l'ensemble des pièces):
- > une pièce d'identité
 - > un bail ou un acte notarié ou une taxe d'habitation
 - > Un justificatif de domicile (la dernière facture d'électricité datant de moins de 3 mois) ou téléphonie fixe ou assurance habitation
 - > la carte grise du véhicule et votre carte TaM, justifiant de votre abonnement annuel ou mensuel transports en commun TaM.

VOUS STATIONNEZ OCCASIONNELLEMENT

M'TICKET
Payez votre stationnement directement avec L'appli



HORODATEUR
Payez votre stationnement à l'horodateur



BESOIN DE STATIONNER PLUS DE 4 HEURES ?
Pensez aux parkings ou au forfait P+tram.
Rendez-vous sur tam-voyages.com et montpellier.fr/parking



DES NOUVELLES ZONES ROUGES DE STATIONNEMENT DE TRÈS COURTES DURÉES (30 MIN MAX)

pour offrir plus de places disponibles, lutter contre les voitures ventouses et ainsi faciliter l'accès aux commerces.

Retrouvez les zones concernées



STATIONNEMENT TRÈS COURTE DURÉE GRATUIT 30 MIN
COMMERCES DE PROXIMITÉ



TICKET OBLIGATOIRE
Horodateur/M'Ticket

Dépassement 35 €
Contrôle par lecture de plaque d'immatriculation

UN FORFAIT POUR LES SALARIÉS ET LES PROFESSIONNELS TRAVAILLANT À MONTPELLIER

Ce forfait a pour objectif d'apporter une solution adaptés aux salariés éloignés des transports en commun ou qui n'ont pas de parking à proximité de leur lieu de travail.

TARIF DU FORFAIT PAR ZONE

ZONE VERTE tarifs mensuels

100 % elec ou 7 CV maxi **60 €**
A partir de 8 CV **80 €**

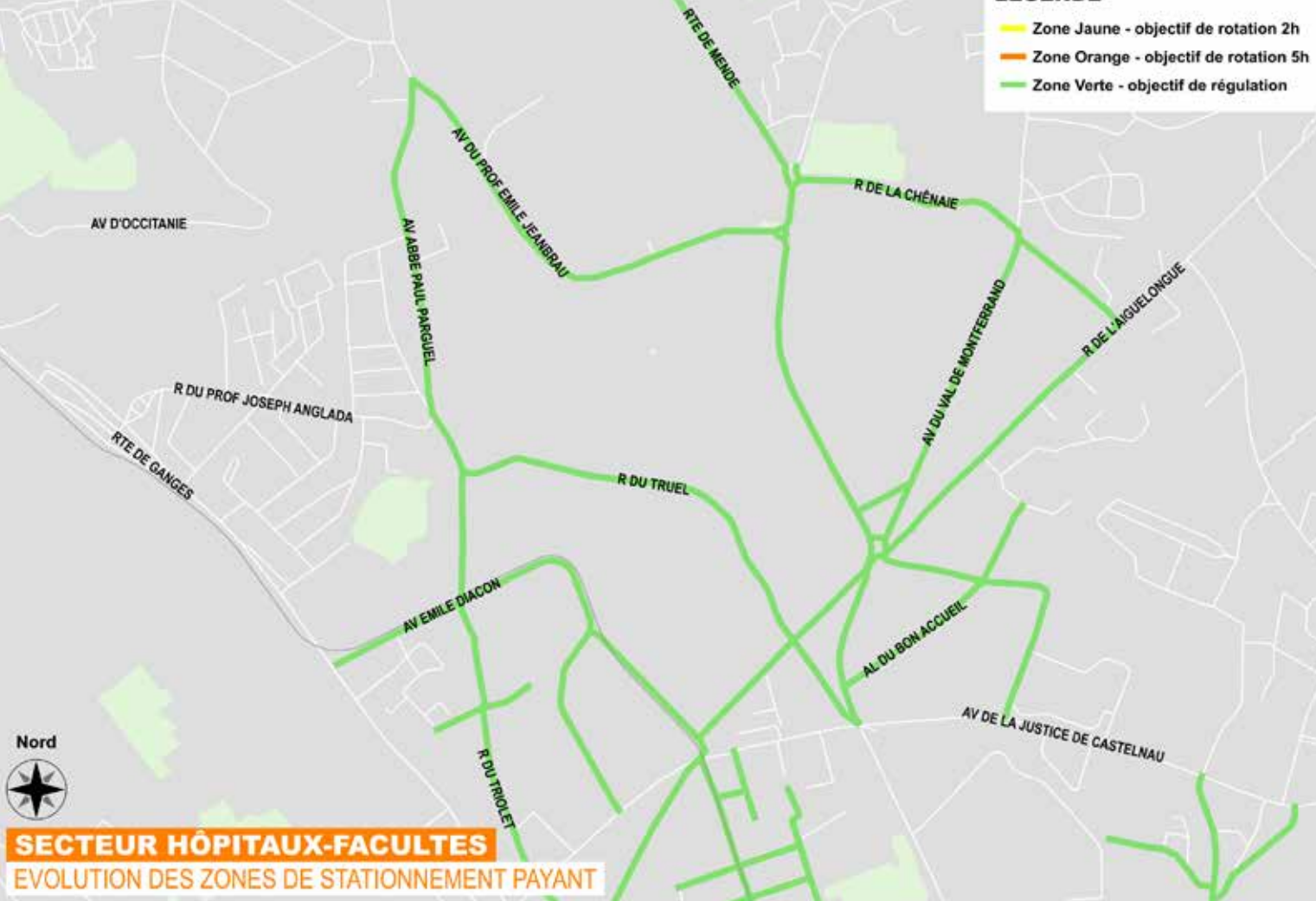
ZONE ORANGE tarifs mensuels

100 % elec ou 7 CV maxi **100 €**
A partir de 8 CV **130 €**

0 200 m

LÉGENDE

- Zone Jaune - objectif de rotation 2h
- Zone Orange - objectif de rotation 5h
- Zone Verte - objectif de régulation



Nord



SECTEUR HÔPITAUX-FACULTÉS

EVOLUTION DES ZONES DE STATIONNEMENT PAYANT

QUELLES SONT LES ALTERNATIVES À LA VOITURE ?

La Métropole met en place une ambitieuse stratégie mobilité avec l'objectif d'offrir des solutions alternatives à la voiture, à la fois plus économiques et plus écologiques.



LE CHOIX DES TRANSPORTS EN COMMUN

Les transports en commun sont gratuits pour les habitants de la métropole le week-end pour tous, tous les jours pour les moins de 18 ans et les plus de 65 ans et tous les jours pour l'ensemble des habitants à partir du 21 décembre 2023.

> Plus d'infos sur www.montpellier3m.fr/gratuitedestransports



LE CHOIX DU VÉLO AVEC LES VÉLOLIGNES MONTPELLIÉRAINES

La Métropole développe considérablement son réseau de pistes cyclables. Il n'a jamais été aussi facile de se déplacer à vélo. De plus, de nombreuses aides existent pour vous permettre d'acheter un vélo à assistance électrique dont l'aide des 500 euros de la Métropole valable jusqu'au 30 juin 2023.

> Plus d'infos sur www.montpellier3m.fr/velo



LE CHOIX DE L'AUTOPARTAGE

La voiture individuelle représente un coût important, 200 euros / mois au minimum, même en seconde main. L'autopartage permet d'éviter l'achat coûteux d'un véhicule et de pouvoir tout de même en utiliser un quand on en a vraiment besoin, en complément de la marche, du vélo ou des transports en commun.

> Plus d'infos sur www.modulauto.net

RENSEIGNEMENTS

- **Abonnement en ligne sur :**
www.tam-voyages.com
- **Espace Mobilité Ferry**
6, rue Jules Ferry
du lundi au vendredi de 7h à 19h,
ou
27, rue Maguelone
du lundi au samedi
de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- **Espace Mobilité TaM
situé au P+tram Mosson**
Du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h.
- **Par téléphone**
Allo TaM 04 67 22 87 87
(numéro sans surcoût)
Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30.

tam-voyages.com
montpellier.fr/stationnement

TaM

